

# COMPTE RENDU

## REUNION du COMITE DE RIVIERES des UsseS

06 février 2024, à Jonzier-Epagny

---

### Sommaire

Lieu, date et organisateur .....	2
Objectifs du Comité de Rivières .....	2
Rappel de l'ordre du jour de la réunion .....	2
Participants .....	3
Diffusion du Compte-rendu .....	3
Echanges par volet du Contrat de Milieux .....	3
Liste des participants .....	6
Liste des acronymes .....	7

## Lieu, date et organisateur

- Mardi 06 février 2024, de 14h00 à 17h00
- Salle des fêtes – Route de chez Cotin – 74 520 JONZIER-EPAGNY
- Organisé par le Syndicat de Rivières les Ussets, sous la présidence de M. Jean-Yves Mâchard, Président du Comité de Rivières et du Syr'Ussets

## Objectifs du Comité de Rivières

- Exposer une rétrospective de l'année 2023 écoulée
- Proposer des orientations pour l'année 2024 à venir
- Tirer collectivement des enseignements
- Garantir la gestion concertée de l'eau et le respect des orientations du SDAGE RMC
- Recueillir les attentes du territoire

## Rappel de l'ordre du jour de la réunion

14h00 – 14h10 : Mots d'accueil

14h00–14h25 : Présentation du Syndicat  
L'équipe politique et le personnel  
Les éléments financiers et budgétaires de l'année 2023

14h25–15h40 : Tour d'horizon des volets du Contrat de Milieux

- Volet Ressource en eau
- Volet Milieux aquatiques : restauration hydromorphologique, zones humides

15h40–16h00 : Pause

16h00–17h00 : Reprise du tour d'horizon

- Volet Milieux aquatiques : Entretien des cours d'eau
- Volet Qualité des eaux
- Volet Communication et Sensibilisation

17h–17h15 : Perspectives pour 2024

17h15 : Clôture

## Participants

- 46 personnes se sont rendues au Comité de Rivières
- 17 collectivités ont été représentées (soit par des élus, soit par des agents)

## Diffusion du Compte-rendu

Ce présent compte-rendu est diffusé à l'ensemble des membres selon l'arrêté n°DDT-2014-330-0000 portant désignation des membres du Comité de Rivières des Usses.

Le présent compte-rendu et la présentation de séance complète sont disponibles sur le site internet du Syr'Usses : [www.rivieres-usses.com](http://www.rivieres-usses.com)

## Echanges par volet du Contrat de Milieux



**Volet ressource en eau** : avec la participation de Mme Anne-Marie CECCON, adjointe à la Mairie de Contamine Sarzin

Mme Ceccon expose les problématiques de ressource en eau sur sa commune. Depuis 2020 l'alimentation en eau de la commune est une préoccupation quasi obsessionnelle. Elle est au centre des réflexions et conditionne notre développement foncier. La commune est intervenue sur les réseaux fuyards, a remplacé les vieux compteurs et en a installé là où il n'y en avait pas. Le rendement est désormais d'environ 85%. Un renouvellement des canalisations de la branche Molières - La Gravelière est prévu en 2024.

Elle détaille le Conseil de Surveillance de l'eau chargé d'analyser les demandes de permis de construire. Elle termine en invoquant l'appui du Syr'Usses qui apporte une compétence technique appréciable dans des dossiers comme celui du recensement des zones humides et de leur conservation, tout comme la gestion de la ressource en eau.

Mme Evra-Aspord réagit au sujet de la demande de subvention et rappelle bien à la commune de Contamine Sarzin qu'un trop-plein de captage, de source, doit être restitué au milieu naturel, à la rivière. Il ne peut pas être capté pour une AEP. Elle demande par ailleurs un point d'avancement sur le transfert de compétence AEP des communes de la CCUR vers l'intercommunalité ?

Mme Ceccon (Contamine Sarzin) dit qu'il y a peu d'information à ce stade et à ce jour de la part de la CCUR.

Mme Evra-Aspord complète en disant que si la CCUR en ressent le besoin, l'agence de l'eau peut financer une étude de préfiguration du transfert de compétence, puisque le transfert des compétences eau potable et assainissement aux communautés de communes s'achèvera au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

M. Bouchet André intervient en disant que selon lui, les communes se retrouvent dépossédées de leur eau, alors qu'elles connaissent parfaitement leurs réseaux, leurs ressources. Il trouve que l'agence de l'eau fait de l'ingérence.

Mme Evra-Aspord tient à rappeler que l'agence de l'eau propose une aide technique et financière et qu'en aucun cas, elle « dictera » comment les intercos et les communes doivent s'organiser. Elle rappelle ici les obligations du législateur qui sont indépendantes de l'agence de l'eau.

M. Nicollin demande à la Mairie de Contamine Sarzin si la consommation en eau des usagers a diminué, et s'ils sont prêts à diminuer leur consommation.

Mme Ceccon répond que pour l'heure, non la commune a peu de recul sur les consommations récentes ; il n'y a pas encore d'analyses pluriannuelles.

Mme Chevassu Castrillon complète en disant que la commune partait de rien en termes de connaissance du réseau, des consommations. Elle a pu bénéficier néanmoins des aides de l'agence pour les diagnostics.



**Volet milieux aquatiques :** avec la participation de M. Noël DE BERNARDO, Responsable pôle technique, CCFU

M. De Bernardo explique l'urgence pour la CCFU de construire une nouvelle déchetterie. Le site était maîtrisé foncièrement car propriété publique, mais les premières études ont démontré le caractère inondable du secteur. Donc très vite, la CCFU s'est tournée vers le Syr'Usses, qui avait par ailleurs d'autres objectifs sur le secteur notamment en matière de restauration de la continuité écologique. La collaboration était indispensable et le Syr'Usses tout comme les services de l'Etat ont été, pour la CCFU, dans la facilitation. Car au départ, il y a eu de l'inquiétude pour la CCFU de devoir traiter l'enjeu inondation. Mais en se mettant autour de la table, et en échangeant régulièrement, le projet a pris forme.



**Volet milieux aquatiques – zones humides :** avec la participation de M. Antoine AMOUREUX, Chargé de missions environnement, CNR

M. Amoureux tient à rappeler le contexte et le partenariat au commencement il y a près de 10 ans au moment de l'élaboration du Contrat de Rivières. Le site est d'abord connu comme lieu de reproduction de la grenouille rousse dont la population était la plus importante de Haute-Savoie pour l'époque. La zone humide étant adjacente à la RD992, la migration des amphibiens était cruciale et à surveiller du fait du risque d'écrasement très important. Les acteurs historiques autour de la sauvegarde de l'espèce étaient l'association RANA (dissolue), la LPO qui a repris le travail de suivi de la population, CNR, le Conseil Départemental et le Syr'Usses (ex-SMECRU). Puis, au fil des années, la migration a diminué, la mortalité sur la route aussi. Et depuis les 5 dernières années environ, il n'est plus observé de migration, les individus continuant de se reproduire dans la zone, sans traverser la route. Également, les parties prenantes se sont plus orientés vers la restauration du milieu, plutôt que la survie de la population en tant que telle. En 2017, le Conseil Départemental a commandé une étude de restauration écologique de la zone humide. En 2018, via Natura 2000, CNR et le Syr'Usses ont effectué des petits travaux légers de débroussaillage et de bucheronnage. Mais les parties prenantes s'accordaient pour dire que la zone était très mal connue, notamment en termes d'hydraulique, d'influence (ou pas) de la route, de connexion (ou pas) avec la nappe d'accompagnement des Usses. CNR a donc soutenu le projet d'étude hydraulique via un financement de l'étude et des travaux de restauration à venir.

Pour CNR, la collaboration est indispensable car le projet se situe sur le domaine concédé de CNR. Mais plus largement, CNR a peu de projet dans cet axe Haut Rhône donc c'est important pour la compagnie de soutenir des projets de ce type sur le territoire. Également, c'est confortable pour CNR d'avoir un porteur de projet, plutôt que de le mener en régie. Les deux structures sont complémentaires.

Il n'y a pas de remarque particulière de la part de l'assistance.



**Volet qualité des eaux :** avec la participation de M. Franck PERRIN, directeur-adjoint Régie des eaux, CCG

M. Perrin expose les enjeux auxquels sont confrontés sa collectivité gestionnaire des eaux usées. Le bon fonctionnement global, le milieu récepteur doit contenir suffisamment d'eau pour la dilution du rejet de la station, et ce rejet doit être de bonne qualité. Deux stations à filtre planté de roseaux sont présentes sur le bassin versant des Usses, et plus précisément sur le sous-bassin versant du Fornant. Leur rendement est peu satisfaisant et des efforts ont été menés en 2023 pour le curage/nettoyage des plantations de roseaux qui méritaient d'être fait depuis longtemps. Néanmoins, ce n'est pas suffisant et de nouvelles solutions sont à envisager vis-à-vis de l'augmentation de la population. Le choix d'un rassemblement des unités de traitement en un seul site plus important avec une déconnexion du bassin versant des Usses des eaux usées traitées sont à l'étude. Mais des données complémentaires, notamment de débit de référence du Flon et du

Fornant, semblent nécessaires pour les partenaires. La CCG souhaite des réponses rapides et fera sa part d'étude dans la limite de ses compétences et de ses moyens humains et financiers.

Mme Chevassu Castrillon répond que pour l'évaluation du soutien d'étiage du Fornant et de ses affluents, le Syr'Ussees en tant que GEMAPIEN, fera ce qui est nécessaire.

M. Perrin conclut en disant qu'il faut selon lui un partenariat constructif et du temps à la CCG pour bien mettre en place les étapes.

Il n'y a pas de remarque particulière de la part de l'assistance.



**Volet communication et sensibilisation:** avec la participation de Mme Jacqueline CECCON, Vice-Présidente au Syr'Ussees en charge de la communication et de la participation citoyenne

Mme Jacqueline Ceccon expose les objectifs de communication. Tout d'abord, 1/ faire connaître le syndicat, puis 2/ intéresser les publics sur les enjeux, les défis, et enfin 3/ faire participer et faire changer les comportements, notamment autour de la sobriété de l'eau.

Selon les cas, les résultats sont plus ou moins difficiles à mesurer, sachant que les critères d'évaluation sont parfois difficiles à mettre en place. Le Syr'Ussees n'a pas de résultats quantitatifs très développés (hormis les nombres d'abonnés, de visualisation, de publications, de participants). Les résultats s'appréhendent aussi sur la qualité, car le Syr'Ussees développe une diversité d'outils de communication, à des prix raisonnables avec la réduction des impressions par exemple.

Les pistes d'amélioration sont de continuer les actions à destination du grand public, relancer une participation citoyenne, continuer les sorties nature. Le Syr'Ussees devrait aussi mettre l'accent sur les propriétaires riverains et sur les entreprises au moyen d'outil adapté aux enjeux : entretien des berges pour l'un et changement de pratique vers la sobriété pour l'autre.

Il n'y a pas de remarque particulière de la part de l'assistance.

#### **Perspectives 2024 :**

Mme Evra-Aspord demande si en 2024, le territoire sera fixé pour la création ou non d'un OUGC ?

Mme Seyve répond qu'il est nécessaire d'avoir un positionnement clair de la part de la Chambre et que le syndicat sait que des échanges ont eu lieu dans leurs instances. La création d'un OUGC unique aux deux Savoie semble irréalisable, de même qu'en réalité, la création de ce type d'instance. Le territoire devrait être fixé en 2024.

Mme Evra-Aspord poursuit en corrigeant que le plan d'adaptation au changement climatique est celui du Comité de Bassin et non de l'agence de l'eau, et demande à ce que cela soit corrigé.

Elle poursuit en rappelant que l'agence souhaite un tableau d'avancement financier des actions, avec les subventions consommées. Car le contrat a pris du retard, 2 années de mise en œuvre au lieu de trois du fait de l'attente du Conseil Départemental de Haute-Savoie, et que 2024 est la dernière année de mise en œuvre. Il faudra très certainement que les maîtres d'ouvrage accélèrent les travaux, les projets. Elle rappelle que les dépôts de subvention sont à faire avant le 30/06/2024 et que l'action devra être engagée d'ici le 31/12/2024 ; passé ces délais, les subventions ne seront plus prioritaires.

Mme Seyve répond que le Syr'Ussees sera en mesure de fournir le tableau de bord financier d'ici mai-juin.

Il n'y a pas d'autre remarque particulière de la part de l'assistance.

M. Le Président Mâchard conclut la réunion et remercie les participants, les intervenants et les membres de l'équipe politique et technique du Syr'Ussees pour la réussite de ce Comité. La séance est levée à 17h00.



### Liste des participants

DEJARETERE Claude, Société la Truite du Val des Usses  
CECCON Anne-Marie, Adjointe Commune de Contamine Sarzin  
GAUD Bernard, France Nature Environnement 74  
KRITHARI Leslie, Communauté de Communes Fier et Usses  
DE BERNARDO Noël, Communauté de Communes Fier et Usses  
EVRA-ASPORD Florence, Agence de l'eau  
VIDAL Jean-Louis, Représentant citoyen  
BRILLAT Gérard, Fédération des Chasseurs 74  
BORTOLUZZI Pascal, Fédération BTP74  
AMOUREUX Antoine, Compagnie Nationale du Rhône  
MARCON Manon, Conseil Départemental 74  
AUBERT Francis, AAPPMA Annecy Rivières  
MONTANT Odile, Elue Vovray en Bornes  
GOURBESVILLE Marie, CEN-74 ASTERS  
RUIN Fabienne, Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc  
SEON Camille, Chambre d'Agriculture Savoie Mont Blanc  
MEGARD Claire, Elue Allonzier la Caille  
REMILLON Régine, Maire d'Arbusigny  
RIESEN Jérôme, Office Nationale des Forêts  
VIGNAND Pascal, Communauté de Communes Pays de Cruseilles  
SEGHES Julien, Direction Départementale des Territoires 74  
MERMEN Michel, Maire Jonzier Epagny  
GUILLERMIN Sandie, Agence de l'eau  
CURT Pascal, Représentant citoyen  
SCHULER Marie-Laurence, Représentant citoyen  
MORGANTE Chrystel, CPIE Bugey Genevois  
GOURDY Guillaume, FDPMA 74  
BANANT David, Maire de Frangy  
BOUCHET André, Maire de Desingy, délégué au Syr'Usses  
NICOLLIN Bernard, Fédération des Chasseurs 74  
SCRAZZUTTI Catherine, Elue Allonzier la Caille, délégué au Syr'Usses  
BOUCHET Jean-Marc, Maire de Villy le Bouveret, Communauté de Communes Pays de Cruseilles, 1<sup>er</sup> VP au Syr'Usses

GEORGES Emmanuel, Maire de Chilly, Elu Communauté de Communes UsseS et Rhône, délégué au Syr'UsseS  
GUETTE Stéphane, Conseiller Villy le Pelloux  
BOUCLIER Stéphane, Adjoint délégué à l'environnement Fillières  
LAFOND Rémi, Communauté de Communes du Genevois, délégué au Syr'UsseS  
CECCON Jacqueline, élue Choisy, CC Fier et UsseS, 2<sup>ème</sup> VP au Syr'UsseS  
MÂCHARD Jean-Yves, Président du Comité de Bassin et Président du Syr'UsseS, Communauté de Communes UsseS et Rhône, Maire de Vanzy  
SEYVE Fanny, directrice du Syr'UsseS  
BOUSSION Nathalie, gestionnaire comptable au Syr'UsseS  
ROSTAING Eléa, animateur territorial CTENS Plateau des Bornes au Syr'UsseS  
TALGUEN Régis, technicien de rivières au Syr'UsseS  
LOPEZ Lisa, Chargée de Communication au Syr'UsseS  
JOURNOUD Régine, Assistante de gestion au Syr'UsseS  
SOUREILLAT Aude, Chargée de projet Zones humides au Syr'UsseS  
CHEVASSU CASTRILLON Pauline, Technicienne observatoire et ressource quantitative au Syr'UsseS

Excusé(es) :

GUYONNAUD Benoît, OFB, Chef de Service Départemental Adjoint  
LABESQUE Gaëtan, Inspecteur ICPE, DDPP 74  
MERMILLOD Sylvie, Maire de Cruseilles  
SADDIER Martial, Président du Conseil Départemental de la Haute-Savoie  
PIOLAINE Judith, Coordinatrice environnement, Fromageries des Hauts de Savoie  
TARAGON Sylvie, Maire de Clarafond-Arcine  
M. DALLEVET et M. LOMBARD, représentants élus au SILA  
NANCHE Brigitte, Maire d'Allonzier la Caille  
COULON Dimitri, Délégué territorial, Direction du Haut-Rhône, Compagnie Nationale du Rhône  
PETEX Christelle, Députée et Conseillère départementale de Haute-Savoie  
CARRIER Philippe, Président de la CCI Haute-Savoie  
CHAUMONTET Henri, Maire de Groisy, Elu au Syr'UsseS  
DEGOUSEE Alison, ARS Auvergne Rhône Alpes  
PELLEGRINI Isabelle, Chambre d'agriculture Savoie Mont Blanc  
CHAUMONTET Henri, Maire de Groisy,  
CANICATTI Georges, Maire de Contamine Sarzin  
MERY Luc, Apollon 74  
MONOD Philippe, Elu Clermont  
COURLET Jérémie, Maire Minzier

Liste des acronymes

SDAGE RMC : Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée Corse  
PGRE : Plan de Gestion de la Ressource en Eau  
AEP : Alimentation en Eau Potable  
CCUR : Communauté de Communes UsseS et Rhône  
OUGC : Organisme Unique de Gestion Collective (de l'eau)  
CCFU : Communauté de Communes Fier et UsseS